

APPEL A PROJETS Vague 1 - 2016

Soutien à la recherche

Le premier appel à projets avec ses trois volets est lancé pour l'année universitaire 2015/2016 :

- Soutien à la mise en œuvre de **projets collectifs de recherche sur éducation**
- Soutien à l'**organisation de manifestations scientifiques (journées d'études, colloques)**
- Aide à *la diffusion et à la publication d'ouvrages de recherche*

Les demandes seront examinées par le comité Recherche qui aura au préalable sollicité l'avis d'experts des domaines concernés et formulera des propositions d'affectation de crédits. Ces propositions seront soumises au conseil d'orientation scientifique et pédagogique et au conseil d'école.

Quatre domaines prioritaires ont été identifiés comme prioritaires pour l'ESPE d'Aquitaine, pour lesquels sont ici posés quelques repères, non limitatifs :

- **Contenus, processus, techniques et situations d'enseignement et d'apprentissage**

Les projets interrogeront les modalités de définition, de construction et de transmission des savoirs, des connaissances, des compétences et des valeurs en contextes éducatif, scolaire ou de formation. Ils s'intéresseront notamment aux contenus et objets d'enseignement, à leur transmission, et aux enjeux liées aux processus d'apprentissage, du point de vue des enseignants et des élèves, des formateurs et des formés.

- **Intervention éducative et professionnalités**

Les projets s'intéresseront aux évolutions des professions de l'éducation, dans leur diversité, leurs dynamiques et leurs interactions, dans et hors les établissements éducatifs et scolaires. Les dynamiques professionnelles et identitaires des divers acteurs de l'éducation, internes ou périphériques, leurs modalités d'intervention et d'interaction sur les terrains éducatifs, pourront faire l'objet d'études et de recherches.

- **Territoires de l'éducation**

Les projets relatifs au large domaine des territoires de l'éducation, pourront questionner les différentes échelles de régulation de l'action éducative (locale, régionale, nationale, internationale) et le déplacement de ses frontières : désenclavement de l'école, de ses cycles d'apprentissage, évolution de la forme scolaire, montée du numérique... Ils s'intéresseront aux dynamiques territoriales et interrogeront leurs effets sur l'action éducative.

- **Evaluation des dispositifs d'éducation, de formation et d'orientation**

Les projets interrogeront les conditions, les modalités et les effets de mise en œuvre de dispositifs d'éducation, de formation et d'orientation en milieu scolaire – en référence au socle commun, à la réforme des lycées, aux « éducations à »... – mais aussi dans le domaine de la formation aux métiers de l'éducation. Dans le cadre de recherches actions, ils évalueront les projets innovants et les expérimentations dans les établissements. Les enjeux relatifs à la construction de l'alternance, de l'accompagnement et du développement professionnel pourront faire l'objet de recherches spécifiques

Il est ménagé la possibilité de projets hors-thématiques prioritaires, à travers une catégorie :

- **Projet blanc**

Des Projets «blancs» qui ne s'inscrivent pas dans les domaines prioritaires mais qui peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux thèmes porteurs, pourront être déposés. Le budget alloué aux projets blancs acceptés par appel à projets ne pourra excéder 20 % du budget des projets retenus.

Chaque dossier devra faire apparaître :

- le titre du projet
- le/les domaines prioritaires dans lesquels le projet s'inscrit
- l'identification du ou des responsables du projet
- les objectifs
- les partenaires (laboratoires, universités, collectivités...)
- les membres du projet
- les actions prévues
- le calendrier
- les retombées attendues en termes de formation et/ou d'innovation
- les modalités de transfert vers les terrains professionnels
- le budget équilibré (dépenses et recettes précisées incluant la subvention demandée)
- la/les forme/s de la restitution prévue qui sera adressée aux bailleurs de fonds, avec le bilan financier en fin de projet : ouvrage ou autres publications scientifiques, rapport, film,...
- Le/s porteur/s de projet se verront notifiés par le service recherche, après avis du COSP et du conseil d'école, des suites données à leur demande, dans un délai maximum de 3 mois suivant celle-ci.

Les projets, quelle qu'en soit la nature, seront renseignés selon l'annexe ci-jointe, et **seront déposés au plus tard le 28 novembre 2015** (les dossiers hors délais seront irrecevables), à l'adresse suivante : recherche@espe-aquitaine.fr.

Les délibérations des conseils appelés à statuer sur les projets et les attributions de financement seront communiquées aux porteurs, après validation et au plus tard le 25 janvier 2016.

Le montant des soutiens accordés sera apprécié par les conseils, mais ne pourra excéder, par année comptable :

- **3 000 €** pour soutien à un projet de recherche collectif
- **1 000 €** pour soutien à la publication
- **1 500 €** pour soutien à l'organisation de manifestations scientifiques.

Les responsables des projets sélectionnés s'engageront :

- à **inclure dans la communication nécessaire à leur projet les logos des bailleurs de fonds**
- à les **informer du calendrier des actions et des événements**
- à envoyer **avant le 1^{er} décembre 2016 une restitution des réalisations**, avec un bilan financier (fiche bilan à votre disposition).

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Service RI-Recherche
ESPE d'Aquitaine – Château Bourran – 160 avenue de Verdun – 33700 Mérignac
Téléphone : 05 56 12 67 60/03
Mail : recherche@espe-aquitaine.fr